



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA**

Séance du 21 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026.014

OBJET : Portant approbation de l'ordre du tableau des élus communaux de la Commune de Nuku-Hiva

L'an deux mille vingt six, le 21 mars, le conseil municipal de la Commune de Nuku-Hiva, régulièrement convoqué le 17 mars 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la Mairie de Taiohae, sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCATION:

17 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE:

17 mars 2026

DATE DE LA SÉANCE :

21 mars 2026

HEURE DE LA SÉANCE :

09 heures 00

En exercice :	23
Présents :	23
Procurations :	0
Votants :	23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Victorine CIANTAR

PRÉSENTS
M. Benoît KAUTAI M. Max PETERANO Mme Victorine CIANTAR M. Gordon FALCHETTO M. Timitoua TEIKITEETINI M. James TEKOHUOTETUA Mme Laïza DEANE Mme Berthe Tahiaae TEIKIKAINÉ Mme Vanessa KEUVAHANA M. Henri Rico TEURURAI M. Wilfrid Steve GENDRON Mme Kelly TEIKITOHE-DOMINGO Mme Meana HUYEKE M. Nicolas HAITI Mme Chantal PUHETINI M. Jean-Marc Piu VAIANUI Mme Keilany Samantha TAMARII M. Manoa DIDELOT Mme Juliana VAIAANUI M. Wenceslas FALCHETTO M. Daniel MOUTARDE Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI Mme Tahiaapa TEIKITEETINI
POUVOIR(S)
ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

Formant la majorité des membres en exercice,

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601410-DE

VU :

- ↳ Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie Française et notamment son article R 2121-2 à 2121-4 ;
- ↳ Le tableau du Conseil municipal figurant en annexe à la présente délibération

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle que les Conseillers municipaux sont listés dans un tableau dont l'ordre est déterminé selon des critères bien précis.

Après le Maire, les Adjointes sont listés dans l'ordre de leur présentation sur la liste de candidature. Ensuite viennent les Conseillers qui sont listés par nombre de suffrages obtenus. La position des Maires délégués dans l'ordre du tableau obéit aux mêmes critères que ceux définis pour les Conseillers.

OUI l'exposé du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

RÉSULTAT DU VOTE :	POUR 20	CONTRE 3	ABSTENTION 0
--------------------	------------	-------------	-----------------

ARTICLE 1 : Approbation du tableau du Conseil municipal

Le conseil municipal approuve le tableau des membres du « Conseil municipal de Nuku-Hiva », annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Voie et délais de recours

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délais de deux (2) mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État, selon le cas.

Ce recours peut également être exercé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

ARTICLE 2 : Exécution et publicité

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, affichée, et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État via le portail @CTES :

Le :

et publication sur le site internet de la CODIM :

Du :

Le Maire,
Benoit KAUTAI

